**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2024**

L’an deux mil dix vingt-quatre le neuf janvier à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe Baguet.

Etaient présents Laurence Dufiet, Laurent Bach, Caroline Marx, Maurice Decat, Caroline Peteau, Franck Laugier, Anne-Elisabeth Bourguignon, Martial Quinton, Christelle Lescat, Jacques Bach, Isabelle Daveau Harold Maximo e Virginie Decat.

Absents : Victor lopes.

Formant la majorité des membres en exercice.

Caroline Marx a été élue secrétaire.

**1/ Demande de Subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) / DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) ou « Toute Subvention Etat »**

Monsieur le Maire expose que les projets de :

* Réfection des sanitaires de l’école maternelle, et dont le coût prévisionnel s’élève à 10 084,80 € HT soit 12 101,76 € TTC. Travaux susceptibles de bénéficier d’une subvention au titre de divers subvention d’Etat

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 12 101,76 € TTC

Subvention demandée : 8 067,84 € *(Taux Max de 80% du coût H.T)*

Autofinancement communal : 4 033,92 € TTC

L’échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème semestre de l’année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

-         arrêter le projet de travaux proposés par Monsieur le Maire,

-         adopter le plan de financement exposé ci-dessous

-         solliciter une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) / DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) ou « Toute Subvention Etat ».

**2/ Lignes Directrices de Gestion**

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l’obligation pour toutes les collectivités de définir des lignes directrices de gestion.

« La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, compte-tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. »

Les lignes directrices de gestion relatives à cette stratégie pluriannuelle doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir toute la durée du mandat. Leur élaboration permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d’anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Ces lignes directrices de gestion ont aussi pour finalité de fixer les orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles précisent les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions et avancements, ainsi que les mesures favorisant l’évolution professionnelle des agents.

Conformément à l’article 16 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les projets des lignes directrices de gestion ont été présentés au Comité Social Territorial lors de sa séance du 06 juin 2023.

Les lignes de gestions ayant été envoyées au préalable du Conseil Municipal, M. le Maire questionne l’assemblée sur ses éventuelles remarques ou demandes de modifications.

Mme Virginie Flechet souhaite que dans la partie dédiée aux formations une modification soit apportée :

« Toute demande de formations est acceptée » devra être remplacé par « Toute demande de formations en rapport avec la professionnalisation est acceptée ».

Mme Peteau questionne le Maire quant à l’absence de critères pour l’obtention d’un avancement de grade et/ou d’une promotion interne.

Le Maire lui répond, qu’effectivement, la collectivité, a, depuis toujours, fait le choix de promouvoir les agents sans critères.

Le Conseil Municipal prend acte à la majorité (pour : 13 – abstention : 1 Mme Peteau – contre : 0) des lignes directrices de gestion telles que fixées par le Maire et ce, pour la durée du mandat.

Mme Peteau explique son abstention par le fait qu’aucun critère n’a été retenu pour l’avancement de grade ou la promotion interne.

**3/ Affaires diverses**

Virginie Decat questionne M. le Maire quant aux résultats de la dernière réunion de la commission appel d’offre qui devait choisir le prestataire qui effectuera les travaux de voirie de la rue des Fontaines et de l’aménagement du parking de St Sauveur, rue de la Terre aux Moines.

M. Baguet informe que la commission a choisit un prestataire et que les travaux devraient bientôt débuter.

Mme Anne-Elisabeth Bourguignon souhaite savoir si le projet immobilier de « la ferme de Montgermont » a été déterminé. M. le Maire l’informe que le projet est en cours d’élaboration par différents cabinets d’architecte.

Christelle Lescat souhaite connaitre l’état d’avancement du PLUI (Plan Local d’Uranisme Intercommunal. M. Baguet l’informe que le projet est toujours en cours et qu’actuellement les commissions travaillent sur le zonage.

Mme Anne-Elisabeth Bourguignon souhaite connaître l’état d’avancement du projet relatif à la refonte du site internet et à la création de l’application mobile prévue pour les habitants.

M. le Maire informe l’assemblée que l’application sera bientôt présentée au Conseil Municipal avant sa mise en service et qu’une fois l’application validée, la société s’occupera du site internet.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 05.